



## Compte-rendu

# Commission Mer et Littoral des Pays d'Auray – Pays de Vannes

18 septembre 2018

Salle Hélène Branche, Auray

### Etaient présents avec voix délibérative :

#### Membres du collège public : 8

- **COCHENNEC LAUREAU Nathalie**, IFREMER
- **CRIAUD Michel**, Pays de Vannes
- **GROLLEMUND Thibault**, Pays d'Auray
- **LAVACHERIE Alain**, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal
- **LEBRUN Alexandre**, Criée de Quiberon
- **LE DÉLEZIR Ronan**, Pays d'Auray
- **PERRON Yannick**, Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel
- **TILLAUT Yves**, Syndicat Mixte de la ria d'Etel

Excusés : BAINVEL Michel (GMVA), GUIHARD Alain (Institution d'Aménagement de la Vilaine), JEANNOT Michel (PNR du Golfe du Morbihan), LE BÉRIGOT Philippe (Association des Iles du Ponant), LESUEUR Marie (Agrocampus Ouest), ROZO Roland (Criée de Quiberon)

#### Membres du collège privé : 8

- **DAVID Myriam**, Association Entre dans la ronde
- **FOUCHER Gilles**, mytiliculteur
- **HAZEVIS Gilles**, Comité départemental des pêches et des élevages marins
- **JACOB Thierry**, Comité départemental des pêches et des élevages marins
- **LE GAL Philippe**, Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud
- **MARIE Céline**, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-mer
- **LE SAUCE Roland**, Conseil de Développement du Pays d'Auray
- **ZELLER Jean-Marie**, Conseil de Développement du Pays de Vannes

Excusés : Claude BOURBON (Mareyeur), Renan HENRY (ostréiculteur), Alain JOLLY (IDMer), Philippe LE BÉRIGOT (Association des Iles du Ponant), Véronique LE NABOUR (Mission locale du Pays d'Auray), Olivier LE NEZET (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Pierre LE TACON (CPIE de Belle-ile-en-mer), Laurence NOGUES (Association Perlucine), Yvan SELO (ostréiculteur)

### Etaient présents avec voix consultative :

- **HULAUD Kaourintine**, Région Bretagne

#### Equipe technique :

- **DENOUIL Olivier**, **EICHINGER Stéphanie**, Région Bretagne
- **MAZODIER Marion**, **MOULIN Emmanuel**, Pays d'Auray



## I. Vérification du double quorum

---

La Commission mer et littoral est composée de 27 membres (13 représentants publics et 14 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 14 membres, avec une majorité de membres privés.

Sont présents ce jour : 8 publics et 8 privés. Afin de respecter le double quorum, il est donc proposé de ne faire voter que 7 publics pour chaque projet.

La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu (cf. annexe 1).

## II. Ordre du jour

---

- **Adoption/validation du compte-rendu de la dernière CML**
- **Présentation de l'avancement de la consommation des crédits et nouvelles des projets**
- **Point d'information sur l'actualité nationale et européenne et sur le réseau national DLAL FEAMP par Olivier DENOUAL, animateur du réseau**
- **Analyse des projets à l'ordre du jour**
- **Divers : Communication, Agenda**

Avant de démarrer, le Président s'assure de l'absence de conflits d'intérêt auprès des membres de la CML.

Un accueil est fait à la nouvelle représentante du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Étel : sa directrice, Yannick PERRON, remplaçant Luc PERCELAY.

La liste des membres de la CML est modifiée en conséquence (cf. annexe 2)

## III. Adoption/Validation du compte rendu de la dernière CML

---

Les membres de la CML ont validé le compte-rendu de la Commission mer et littoral qui s'est tenue le 12 avril dernier.



#### IV. Tableau récapitulatif des montants mobilisés et restants en CML

Fiche-action (n°)	Dotation DLAL FEAMP	Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML	Crédits FEAMP mobilisés pour la CML <sup>1</sup>	Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML
1- Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	230 000 €	40 941,20 €	24720 €	189 058,80 €
2 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	230 000 €	79 934 €	0 €	150 066 €
3 - Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée	100 000 €	0 €	4000 €	100 000 €
4 - Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	300 000 €	109 840 €	5 554 €	190 160 €
5 - Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
6 - Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
7 - Animer et mettre en œuvre la stratégie	217 846 €	27 407,33 €	0 €	190 438, 67 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 227 846 €</b>	<b>258 122, 53 €</b>	<b>34 274 €</b>	<b>969 723, 47 €</b>

#### V. Nouvelle des projets sélectionnés et thématiques émergentes

- Le bâtiment des pêcheurs d'Hoëdic a été livré cet été.
- Le projet CRC est abouti, l'investissement de la bouée a été réalisé.
- L'aménagement du local de la criée sera pour début 2019 (quelques points de vigilance préalable : répartition des bassins, services vétérinaires, respect de la commande publique...)

<sup>1</sup> Sous réserve d'un vote favorable ou favorable sous réserves.



- Sorbonne Université n'a pas eu le financement ANR cette année mais renouvelle leur demande l'année prochaine.

### Thématiques émergentes :

#### L'éducation à la mer et au littoral

- Un enjeu de préservation de l'environnement marin et du littoral important sur les Pays d'Auray et Pays de Vannes au regard de la fréquentation touristique et résidentielle de l'espace côtier.
- La sensibilisation des touristes et résidents à la qualité de l'eau, à la préservation de la biodiversité marine apparaît essentielle pour le maintien des conditions d'activité des professionnels de la pêche et de la conchyliculture.
- Il existe des structures de sensibilisation/d'éducation à l'environnement marin et littoral dynamiques sur le territoire du Pays d'Auray-Pays de Vannes (PNR Golfe du Morbihan, Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon, Syndicat mixte de la ria d'Étel, CPIE de Belle-île-en-mer...).
- Le dispositif « Aires Marines Educatives » porté par l'Agence Française pour la Biodiversité se développe sur les Pays d'Auray et Pays de Vannes.

Ces constats posent la question de l'opportunité de financer des projets d'éducation à la mer et au littoral par le programme DLAL FEAMP.

Les membres de la CML s'entendent pour confirmer les deux premiers constats : la sensibilisation des estivants à l'environnement marin et littoral est importante pour le maintien notamment de la qualité des eaux conchylicoles. Cependant, s'ils ne s'interdisent pas de sélectionner des projets d'éducation à la mer et au littoral, ils seront vigilants sur le caractère structurant et supracommunal des projets, ainsi que sur le lien aux filières professionnelles (en référence aux objectifs fixés initialement dans la stratégie).

Il est mentionné par l'animateur du réseau national que le programme DLAL FEAMP post 2020 s'oriente déjà plus largement sur l'ensemble de « l'économie bleue durable ». Accompagner dès aujourd'hui des projets d'éducation à la mer et au littoral serait une bonne manière d'anticiper la prochaine programmation.

## **VI. Point d'information sur l'actualité nationale et européenne et sur le réseau national DLAL FEAMP (par Olivier DENOUAL, animateur)**

---

Olivier DENOUAL est arrivé cet été dans l'aventure FEAMP, en tant qu'animateur du réseau national. Il a travaillé à la mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP sur la précédente programmation. Ce réseau est né d'une volonté des 7 régions qui portent le DLAL FEAMP en France.



Il existe 350 GALPA en Europe (voir carte). 2900 projets ont été sélectionnés en Europe dont 45 en France (mai 2018). La France se situe donc plutôt en queue de peloton. 23 GALPA se répartissent sur le littoral français. Seul le littoral breton est couvert entièrement par le programme.

En termes de programmation, l'Aquitaine, l'Occitanie et la Normandie avancent rapidement. La Bretagne monte en puissance.

Il n'y a pas de GALPA en Pays de la Loire car la Région a choisi de ne pas ouvrir la mesure DLAL.

**Il est attendu une accélération de la consommation de la maquette et la montée en puissance des projets de la part des GALPA.**

Les missions du réseau national sont les suivantes :

- Faciliter le transfert d'expériences entre territoires : faire circuler les informations via les animateurs (pas de site internet prévu) ;
- Avoir une stabilisation réglementaire ;
- Réfléchir déjà au post 2020.

Une première rencontre nationale sera organisée courant mars.

Le site internet du réseau européen : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/cms/farnet2/>

## VII. Tableau récapitulatif des décisions de la CML

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Fiche action	Subvention FEAMP et montant total proposée en CML	Décision de la CML
Aménagement d'un rond-point valorisant l'ostréculture de la Ria d'Etel	Mairie de Belz	FA4	5 554 €	Favorable
Découvrir les métiers de la mer autrement !	Syndicat Mixte du Grand Site Gavres Quiberon	FA3	4 000 €	Favorable
Intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles du Golfe du Morbihan	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	FA1	24 720 €	Favorable

Les fiches projets rédigées à l'issue de la CML, avec avis et remarques, sont contractuelles et annexées à ce présent document (cf. annexe 3). Les dossiers de demande de subventions devront être conformes au contenu des fiches projets.



## VIII. Tableau récapitulatif des décisions du CUP

Nom du projet	Maître d'ouvrage	Fiche action	Subvention FEAMP et montant total proposée en CML	Décision de la CML
Animation et Gestion du DLAL FEAMP, années 2016, 2017 et 2018	Pays d'Auray	FA7	27 407,33 €	Favorable

## IX. Points d'information divers

- **Les outils de communication** du programme sont en cours de réalisation :
  - Une plaquette de présentation générale du programme
  - Des fiches techniques et thématiques à destination des porteurs de projet
  - Un kakémono présentant le programme
  
- **Info Agenda :**
  - Formation « Monter un dossier de subvention pour financer son projet » à destination des associations et autres structures de l'ESS le vendredi 16 novembre à Auray
  - Séminaire FARNET sur l'économie circulaire du 20 au 22 novembre à Saint-Jean-de-Luz
  - **La date de la prochaine Commission Mer et Littoral sera communiquée ultérieurement.**



## Annexe 1 – Feuille d'émargement de la CML



### Commission Mer et Littoral Membres titulaires privés

Mardi 18 septembre 2018  
à 14h00  
Salle Hélène Branche, Auray

NOM Prénom	Structure	Fonction	Membre	Mail	Signature
Philippe LE GAL	CRC Bretagne Sud	Président	Titulaire	<a href="mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com">accueil@huitres-de-bretagne.com</a>	
Yvan SELO	Syndicat ostréicole de la rivière d'Auray et Locmariaquer	Conchyliculteur	Titulaire	<a href="mailto:contact@aurayhuitresmarees.fr">contact@aurayhuitresmarees.fr</a>	
Renan HENRY	Syndicat ostréicole des deux rivières (Crac'h et Saint-Philibert)	Conchyliculteur	Titulaire	<a href="mailto:renan@huitres-henry.com">renan@huitres-henry.com</a>	
Gilles FOUCHER		Mytiliculteur dans le secteur de Pénestin	Titulaire	<a href="mailto:gillesfoucher.mauy@orange.fr">gillesfoucher.mauy@orange.fr</a>	
Olivier LE NEZET	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins 56	Président	Titulaire	<a href="mailto:olenezet@bretagne-peches.org">olenezet@bretagne-peches.org</a>	
Thierry JACOB	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins 56	Membre du Conseil	Titulaire	<a href="mailto:thierryjacob.b.ualcamor@orange.fr">thierryjacob.b.ualcamor@orange.fr</a>	
Claude BOURBON		Mareyeur	Titulaire	<a href="mailto:claud-bourbon@orange.fr">claud-bourbon@orange.fr</a>	
Pierre LE TACON	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer	Administrateur	Titulaire	<a href="mailto:georges.deipont@orange.com">georges.deipont@orange.com</a>	Excusé
Laurence NOGUES	Association Perluçine	Administratrice	Titulaire	<a href="mailto:perluçine@gmail.com">perluçine@gmail.com</a>	Excusée
Myriam DAVID	Association Entre dans la ronde	Présidente	Titulaire	<a href="mailto:dmvrf56@club-internet.fr">dmvrf56@club-internet.fr</a>	
Alain JOLLY	IDMer	Directeur	Titulaire	<a href="mailto:alain.jolly@idmer.com">alain.jolly@idmer.com</a>	
Véronique LE NABOUR	Mission locale du Pays d'Auray	Directrice	Titulaire	<a href="mailto:mleauray/enabour@wanadoo.fr">mleauray/enabour@wanadoo.fr</a>	
Roland LE SAUCE	CODEPA	Président	Titulaire	<a href="mailto:roland.le.sauce@wanadoo.fr">roland.le.sauce@wanadoo.fr</a>	
Jean-Marie ZELLER	Conseil de développement du Pays de Vannes	Président	Titulaire	<a href="mailto:jean-mariezeiler@orange.fr">jean-mariezeiler@orange.fr</a>	



**Commission Mer et Littoral**  
**Membres suppléants privés**

Mardi 18 septembre 2018  
à 14h00  
Salle Hélène Branche, Auray

NOM Prénom	Structure	Fonction	Membre	Mail	Signature
Sonia GACHELIN	CRC Bretagne Sud	Chargée de mission	Suppléante	<a href="mailto:sonia.gachelin@hulres-de-bretagne.com">sonia.gachelin@hulres-de-bretagne.com</a>	
Yohan GUYOMARD		Ostréiculteur à Locoal Mendon	Suppléant	<a href="mailto:stuyomard@orange.fr">stuyomard@orange.fr</a>	
Bruno AMOSSE		Ostréiculteur à Locmariaquer	Suppléant	<a href="mailto:scocabelquen@wanadoo.fr">scocabelquen@wanadoo.fr</a>	
Malo LEMONNIER		Ostréiculteur au Tour du Parc	Suppléant	<a href="mailto:lemonnier.malo@orange.fr">lemonnier.malo@orange.fr</a>	
Gilles HAZEVIS	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins	Membre du conseil	Suppléant	<a href="mailto:g.richard@bretagne-coches.org">g.richard@bretagne-coches.org</a>	
Serge LE FRANC	Comité départemental des Pêches et des Elevages Marins	Vice-Président	Suppléant	<a href="mailto:serge.le-franc@wanadoo.fr">serge.le-franc@wanadoo.fr</a>	
Benoit MADEC		Ostréiculteur à Crac'h	Suppléant	<a href="mailto:dms@orange.fr">dms@orange.fr</a>	
Céline MARIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer	Educatrice à l'environnement, chargée de projet	Suppléante	<a href="mailto:celine.marie@belle-ile-rature.org">celine.marie@belle-ile-rature.org</a>	
Pascal MANGIN	Association PerLucine	Président	Suppléant	<a href="mailto:perlucine@gmail.com">perlucine@gmail.com</a>	
A déterminer	Association Entre dans la ronde		Suppléant		
Jean-Luc LAVOLE	IDMer	Directeur technique	Suppléant	<a href="mailto:jlavole@idmer.com">jlavole@idmer.com</a>	
A déterminer	Mission locale du Pays de Vannes	Directrice	Suppléante	<a href="mailto:lrousse@mlpy.org">lrousse@mlpy.org</a>	
Michel LE LEUCH	CODEPA	Membre	Suppléant	<a href="mailto:le.leuch.michel@orange.fr">le.leuch.michel@orange.fr</a>	
Albert GRANDJEAN	Conseil de développement du Pays de Vannes	Membre, personne qualifiée	Suppléant	<a href="mailto:albert.grandjean@wanadoo.fr">albert.grandjean@wanadoo.fr</a>	



**Commission Mer et Littoral**  
**Membres titulaires publics**

Mardi 18 septembre 2018  
à 14h00  
Salle Hélène Branche, Auray

NOM Prénom	Structure	Fonction	Membre	Mail	Signature
Thibault GROLEMUND	Pays d'Auray	Vice-président en charge du FEAMP	Titulaire	<a href="mailto:tgrolemund@yahoo.fr">tgrolemund@yahoo.fr</a>	
Ronan LE DÉLEZIR	Pays d'Auray	Délégué	Titulaire	<a href="mailto:ronan.le-delezir@uriv-ubs.fr">ronan.le-delezir@uriv-ubs.fr</a>	
Michel CRIAUD	Pays de Vannes	Vice-président en charge du FEAMP	Titulaire	<a href="mailto:mcriaud@wanadoo.fr">mcriaud@wanadoo.fr</a>	
Michel BAINVEL	Pays de Vannes	Conseiller communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	Titulaire	<a href="mailto:mairie@baden.fr">mairie@baden.fr</a>	Excusé
Michel JEANNOT	Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan	Membre du bureau	Titulaire	<a href="mailto:mjeannot@locmarisquer.fr">mjeannot@locmarisquer.fr</a>	
Alain GUIHARD	Institution d'Aménagement de la Vilaine	Vice-Président	Titulaire	<a href="mailto:alain.guihard56@orange.fr">alain.guihard56@orange.fr</a>	Excusé
Yves TILLAUT	Syndicat Mixte de la ria d'Étel	Vice-Président	Titulaire	<a href="mailto:yves.tillaud@mairiebelr.com">yves.tillaud@mairiebelr.com</a>	
Alain LAVACHERIE	Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal	Membre du Comité syndical	Titulaire	<a href="mailto:lavs5659@cmel.com">lavs5659@cmel.com</a>	
Philippe LE BÉRIGOT	Association des Îles du Ponant	Vice-Président	Titulaire	<a href="mailto:d.bredin@iles-du-ponant.com">d.bredin@iles-du-ponant.com</a>	
Nathalie COCHENNEC LAUREAU	IFREMER	Responsable de Laboratoire Environnement Ressources Morbihan-Pays de Loire	Titulaire	<a href="mailto:nathalie.cochennec@ifremer.fr">nathalie.cochennec@ifremer.fr</a>	
Marie LESUEUR	AGROCAMPUS OUEST	Ingénieur de recherche – Cellule Etude et Transfert du Pôle halieutique - Mer et littoral	Titulaire	<a href="mailto:marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr">marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr</a>	Excusée
Roland ROZO	Port de pêche - Criée de Quiberon	Conseiller municipal délégué aux affaires maritimes et à l'environnement	Titulaire	<a href="mailto:r.roso@ville-quiberon.fr">r.roso@ville-quiberon.fr</a>	
Yannick PERRON	Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Étel	Directrice	Titulaire	<a href="mailto:yannick.perron@developpement-durable.pouv.fr">yannick.perron@developpement-durable.pouv.fr</a>	



**Commission Mer et Littoral**  
**Membres suppléants publics**

Mardi 18 septembre 2018  
à 14h00  
Salle Hélène Branche, Auray

NOM Prénom	Structure	Fonction	Membre	Mail	Signature
François LE COTILLEC	Pays d'Auray	Délégué	Suppléant	<a href="mailto:francois.le-cotillec@wanadoo.fr">francois.le-cotillec@wanadoo.fr</a>	
Monique THOMAS	Pays d'Auray	Déléguée	Suppléante	<a href="mailto:peul.monique56@orange.fr">peul.monique56@orange.fr</a>	
François MOUSSET	Pays de Vannes	Conseiller communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	Suppléant	<a href="mailto:mairie.litourduquarc@wanadoo.fr">mairie.litourduquarc@wanadoo.fr</a>	
Michel GUERNEVE	Pays de Vannes	Délégué	Suppléant	<a href="mailto:michel.guernevs@locquehas.fr">michel.guernevs@locquehas.fr</a>	
Xavier-Pierre BOULANGER	Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan	Membre du bureau	Suppléant	<a href="mailto:boulanger.keranna@orange.fr">boulanger.keranna@orange.fr</a>	
Marie-Hélène HERRY	Institution d'Aménagement de la Vilaine	Membre du Conseil d'Administration	Suppléante	<a href="mailto:mairie.stmalodibeaugne@wanadoo.fr">mairie.stmalodibeaugne@wanadoo.fr</a>	
Chloé CORDELLIER	Syndicat Mixte de la ria d'Etel	Chargée de mission littoral et développement local	Suppléante	<a href="mailto:chloe.cordellier@rie-etel.com">chloe.cordellier@rie-etel.com</a>	
A déterminer	Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal		Suppléant		
A déterminer	Association des Iles du Ponant		Suppléant		
Cathy TREGUIER	IFREMER	Correspondante REMI, Laboratoire Environnement Ressources Morbihan-Pays de Loire	Suppléante	<a href="mailto:cathy.treguier@ifremer.fr">cathy.treguier@ifremer.fr</a>	
Catherine LAIDIN	AGROCAMPUS OUEST	Ingénieure enseignement/recherche Département Economie Gestion Société	Suppléante	<a href="mailto:catherine.laidin@agrocampus-ouest.fr">catherine.laidin@agrocampus-ouest.fr</a>	
Alexandre LEBRUN	Port de pêche - Criée de Quiberon	Directeur de la Criée de Quiberon	Suppléant	<a href="mailto:crieequiberon@ville_quiberon.fr">crieequiberon@ville_quiberon.fr</a>	
Patrick PADELLEC	Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Etel	Directeur adjoint du Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Etel	Suppléant	<a href="mailto:patrick.padellec@developpement-durable.gouv.fr">patrick.padellec@developpement-durable.gouv.fr</a>	



## Annexe 2 – Membres de la Commission mer et littoral

Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
<b>COLLEGE PUBLIC</b>			
<b>Thibault GROLLEMUND</b>	<b>Vice-président du Pays d'Auray en charge des filières maritimes</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Adjoint au maire de Le Palais, conseiller communautaire de Belle-Ile-en-mer</b>
<b>Ronan LE DÉLEZIR</b>	<b>Délégué du Pays d'Auray</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Adjoint au maire de Crac'h, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal</b>
<b>Michel CRIAUD</b>	<b>Vice-président du Pays de Vannes en charge de l'emploi –</b>	<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Vice-Président d'Arc Sud Bretagne</b>
<b>Michel BAINVEL</b>	<b>Élu à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Maire de Baden</b>
<b>Michel JEANNOT</b>	<b>Membre du bureau du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Délégué du Pays d'Auray, conseiller communautaire d'AQTA Maire de Locmariaquer</b>
<b>Alain GUIHARD</b>	<b>Vice-Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Conseiller départemental, maire de Nivillac</b>
<b>Yves TILLAUT</b>	<b>Vice-Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Délégué du Pays d'Auray, adjoint au maire de Belz</b>
<b>Alain LAVACHERIE</b>	<b>Elu du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Conseiller municipal à Saint-Philibert, délégué pour le PNR et employé ostréicole</b>
<b>Nathalie COCHENNEC LOREAU</b>	<b>Responsable de Laboratoire Environnement Ressources Morbihan-Pays de Loire</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Marie LESUEUR</b>	<b>Ingénieur de recherche – Cellule Etude et Transfert du Pôle halieutique - Mer et littoral d'Agrocampus Ouest</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Roland ROZO</b>	<b>Conseiller municipal délégué aux affaires maritimes et à l'environnement de Quiberon (en charge de la Criée de Quiberon)</b>	<b>Titulaire</b>	



<b>Yannick PERRON</b>	<b>Directrice du Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Etel</b>	<b>Titulaire</b>	
<i>François LE COTILLEC</i>	<i>Délégué du Pays d'Auray</i>	<i>Suppléant</i>	Conseiller communautaire d'AQTA, Maire de Saint- Philibert
<i>Monique THOMAS</i>	<i>Déléguée du Pays d'Auray</i>	<i>Suppléant</i>	Vice-Présidente chargée de la Culture et du Patrimoine d'AQTA, conseillère municipale de Carnac, Membre du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
<i>François MOUSSET</i>	<i>Conseiller communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Maire de Le Tour du Parc</i>
<i>Michel GUERNEVE</i>	<i>Délégué du Pays de Vannes</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Conseiller communautaire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, maire de Locqueltas</i>
<i>Xavier-Pierre BOULANGER</i>	<i>Membre du bureau du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan</i>	<i>Suppléant</i>	Vice-président Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
<i>Marie-Hélène HERRY</i>	<i>Membre du Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Conseillère départementale du Morbihan et maire de Saint-Malo de Beignon</i>
<i>Chloé CORDELLIER</i>	<i>Chargée de mission littoral et développement local au Syndicat Mixte de la Ria d'Etel</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>A déterminer</i>	<i>Syndicat Mixte du Loch et du Sal</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Cathy TREGUIER</i>	<i>Correspondante REMI, Laboratoire Environnement Ressources Morbihan-Pays de Loire</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Catherine LAIDIN</i>	<i>Ingénieure enseignement/recherche à Agrocampus Ouest Département Economie Gestion Société</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Alexandre LEBRUN</i>	<i>Directeur de la Criée de Quiberon</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Philippe BÉNOT</i>	<i>Directeur adjoint du Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Etel</i>	<i>Suppléant</i>	



<b>COLLEGE PRIVÉ</b>			
<b>Philippe LE GAL</b>	<b>Président du Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Yvan SELO</b>	<b>Conchyliculteur – Syndicat ostréicole de la rivière d'Auray et Locmariaquer</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Renan HENRY</b>	<b>Conchyliculteur – Syndicat ostréicole des deux rivières (Crac'h et Saint-Philibert)</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Gilles FOUCHER</b>	<b>Mytiliculteur dans le secteur de Pénestin</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Olivier LE NEZET</b>	<b>Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Thierry JACOB</b>	<b>Membre du Conseil du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Claude BOURBON</b>	<b>Mareyeur (retraité) – Société Bourbon Marée</b>	<b>Titulaire</b>	Adjoint au maire de Crac'h
<b>Philippe LE BÉRIGOT</b>	<b>Vice-Président de l'Association des Iles du Ponant</b>	<b>Titulaire</b>	Maire de l'île aux Moines
<b>Georges DELPONT</b>	<b>Président du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Pascal MANGIN</b>	<b>Président de l'association Perlucine</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Myriam DAVID</b>	<b>Présidente de l'association Entre dans la ronde</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Alain JOLLY</b>	<b>Directeur d'IDMer</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Véronique LE NABOUR</b>	<b>Directrice de la mission locale du Pays d'Auray</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Roland LE SAUCE</b>	<b>Président du Conseil de développement du Pays d'Auray</b>	<b>Titulaire</b>	
<b>Jean-Marie ZELLER</b>	<b>Président du Conseil de développement du Pays de Vannes</b>	<b>Titulaire</b>	
<i>Sonia GACHELIN</i>	<i>Chargée de mission - Comité régional de la conchyliculture Bretagne Sud</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Yohan GUYOMARD</i>	<i>Ostréiculteur à Locoal Mendon</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Bruno AMOSSE</i>	<i>Ostréiculteur à Locmariaquer</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Malo LEMONNIER</i>	<i>Ostréiculteur au Tour du Parc.</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Gilles HAZEVIS</i>	<i>Secrétaire générale du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins</i>	<i>Suppléant</i>	



<i>Serge LE FRANC</i>	<i>Vice-Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Benoit MADEC</i>	<i>ostréiculteur à Crac'h</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>A déterminer</i>	<i>Association des Iles du Ponant</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Céline MARIE</i>	<i>Educatrice à l'environnement, chargée de projet au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Laurence NOGUES</i>	<i>Administratrice de l'association Perlucine</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>A déterminer</i>	<i>Association Entre dans la Ronde</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Jean-Luc LAVOLE</i>	<i>Directeur technique d'IDMER</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Florence RIOUSSE</i>	<i>Directrice de la mission locale du Pays de Vannes</i>	<i>Suppléant</i>	
<i>Michel LE LEUCH</i>	<i>Membre du Conseil de développement du Pays d'Auray</i>	<i>Suppléant</i>	<i>Président du musée des thoniers</i>
<i>Albert GRANDJEAN</i>	<i>Membre du Conseil de développement du Pays de Vannes, personne qualifiée</i>	<i>Suppléant</i>	

## Annexe 3 – Fiches projets avec avis de la CML

---

# *Aménagement d'un rond-point valorisant l'ostréiculture de la Ria d'Etel*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Europe - FEAMP - DLAL

**Fiche Action :**

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement et Investissement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Mairie de Belz

**N° SIRET :** 21560013100019

**Forme juridique :** Commune

**Nombre d'habitants :** 3788

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 54.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 5980.00

**Representant de la structure demandeuse :** GOASMAT Bruno, MAIRE

**Representant technique du projet :** Sylvie Le Galliotte, Directrice Générale des Services,  
sylvie.legalliotte@mairiebelz.com

**Adresse postale :** 34 RUE GENERAL DE GAULLE 56550 BELZ

**Adresse électronique :** direction@mairiebelz.com

**Tel :** 0297553313

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

La commune bénéficie d'une identité maritime et conchyliculture forte avec près de 10 km de rivages le long de la Ria d'Etel.

L'ostréiculture a toujours été présente sur notre commune. Aujourd'hui, 4 chantiers ostréicoles sont installés sur BELZ avec vente directe et 5 autres parcs ostréicoles sont recensés sur notre façade maritime mais avec une domiciliation hors Belz, et notamment en Charente Maritime et en Vendée.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'un site remarquable le long de cette Ria d'Etel : SAINT-CADO. ce site, une des plus belles cartes postales de Bretagne, est extrêmement visité : son ile avec sa chapelle romane des 11 et 12 siècle classée Monument Historique, son monumental calvaire, sa fontaine et bien évidemment ses paysages de la Ria. Saint-Cado, c'est aussi un pont en pierres totalement restauré en 2016 et qui relie l'île au continent-.

Par ailleurs, son ilot de de Nichtarguer sur lequel est posé une petite maison aux volets bleus qui était autrefois habitée par le gardien du parc ostréicole de Saint-Cado. A noter que cette maison figure sur le logo du Syndicat Ostréicole de la Ria d'Etel "BREIZH OSTREA".

Enfin, la maison de Nichtarguer a été retenue par le Département du Morbihan et la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, comme marque identitaire de la Ria d'Etel. Sur un panneau apposé le long de la Route Nationale 165, à hauteur de la commune de Locoal-Mendon, une des portes d'entrée de la Ria, figure la dite maison avec une huitre ouverte représentant l'activité ostréicole.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

La commune souhaite marquer cette identité conchylicole, accompagner encore plus cette activité en installant sur un rond point très fréquenté (Route Départementale 781 axe Lorient Quiberon) avec plus de 15 000 véhicules/jour en période estivale, une œuvre représentant une huitre ouverte dans laquelle se "nicherait" la maison de Nichtarguer. Cet aménagement s'inscrirait dans une cohérence de communication touristique avec la signalétique sur la Route Nationale et le logo du syndicat ostréicole de la Ria.

En termes d'objectifs, cet aménagement doit favoriser la communication et insister à la vente directe auprès des conchyliculteurs locaux, d'autant qu'ils développent de plus en plus le concept de vente directe.

La commune se doit d'accompagner et de soutenir cette activité économique, résolument tournée vers le futur.

## **3 - Présentation resumée du projet**

Le projet consiste en la réalisation par un artiste local d'une huitre ouverte avec en son cœur, la maison de NICHTARGUER.

la matière retenue est le bois, avec un revêtement de peinture époxy, le tout reprenant les couleurs naturelles de l'huitre.

L'œuvre sera mise en valeur par un éclairage adapté via des panneaux solaires.

La maison de Nichtarguer sera stylisée en métal et reprenant son identité avec ses volets bleus.

Par ailleurs, en concertation avec l'artiste, la commune associera à ce projet les jeunes de la commune à travers l'espace jeunes (11-17 ans) à travers "un chantier jeunes" ainsi que le chantier Nature et Patrimoine de l'intercommunalité qui œuvre dans le domaine de l'insertion des publics les plus en difficulté avec l'emploi.

Le chantier Nature et Patrimoine aura plus précisément à charge la réalisation de la structure de portance et des abords de l'œuvre sur le rond-point.

## **4 - Localisation**

### **Localisation géographique :**

Belz

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique

**Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Communal, Intercommunal, Régional

**Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

**5 - Résultat attendu**

Ils sont triples :

- Développer l'activité économique conchylicole. Les résultats seront évalués au regard notamment de l'évolution de la vente directe. Des statistiques de suivi seront établis en concertation avec le syndicat ostréicole.
- Evaluer avec la Communauté de Communes, au travers de cette activité, le nombre de personnes qui auront pu, à l'issue de ce chantier Nature et Patrimoine, retrouver un emploi pérenne, avec un objectif de 50 %.. il est prévu d'intégrer 2 x 6 personnes + un animateur sur cette opération.
- Poursuivre l'implication des jeunes dans la vie de la commune, tout particulièrement pour les 11-17 ans. La fréquentation de l'espace jeunes de la commune a été sur 2017 de 45 jeunes. Ils ont participé à différents chantiers jeunes, axés essentiellement sur l'environnement en participant avec une association locale à l'entretien des sentiers de randonnée et du petit patrimoine local (fontaines, lavoirs....), à raison de 6 demi-journée pour chaque jeune sur l'année. Sur le présent projet, une vingtaine de jeunes devrait être impliqué, cette fois dans un contexte touristique et économique. Tout au long de cette réalisation, il est prévu que ces jeunes puissent aller à la rencontre des ostréiculteurs pour mieux connaître cette activité.

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
	11/03/2019	L'objectif est de pouvoir réaliser cette œuvre en 2018, après avis favorable de subvention. elle sera installée sur le Domaine Public au printemps 2019 au plus tard.

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

OUI.  
Le projet sera implanté sur le rond-point des 4 Chemins, Route Départementale 781 , sur la commune de BELZ

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

OUI  
Volet "VALORISER LES PRODUITS, SAVOIR-FAIRE et PATRIMOINES DU TERRITOIRE" :  
augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits.

VOLET "FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET L'INNOVATION PAR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES D'ECONOMIES" :

Favoriser l'inclusion sociale => ce projet sera porté par un artiste qui sera assisté :

- de jeunes de la commune , via des chantiers jeunes,
- de personnes en insertion, via les chantiers "Nature et Patrimoine" de l'intercommunalité

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Ce projet est innovant puisqu'une telle réalisation n'apparaît pas dans le secteur géographique autour de la ria d'Étel, et plus largement sur le Pays d'Auray.

Il apporte une plus-value, une visibilité importante du métier de l'ostréiculture, de la conchyliculture.

Il interpellera sur un axe routier très fréquenté.

Il permet de fédérer plusieurs publics dans la réalisation de l'œuvre : artiste, jeunes, personnes en insertion

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

La commune de BELZ et le monde de la conchyliculture sont évidemment intéressés à ce projet : la commune est terre d'attractivité touristique. En installant une huître ouverte avec en son cœur une représentation de la maison de Nichtarguer, elle identifie ces deux éléments majeurs présents sur son territoire.

Pour les professionnels, cette représentation sera vecteur de communication sur cette activité.

Cette opération doit permettre également de fédérer des publics différents (artiste, jeunes, personnes en insertion) autour d'un projet, d'une réalisation

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Les représentants du CRC ont été associés à ce projet dès le début de la réflexion et le seront tout au long de cette opération ainsi qu'avec le syndicat ostréicole de la Ria d'Etel

**3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

les matériaux utilisés pour créer l'œuvre sont exclusivement le bois et le métal.  
s'agissant des abords, l'aménagement sera constitué de déchets de coquillages.  
L'éclairage sera type LED, basse consommation

**4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

**5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Le projet, élément de communication du secteur conchylicole, favorise et participe à la préservation de l'activité.

**3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

**1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

La communication se fera tout au long de cette opération via les médias locaux, notamment la presse locale.  
Le service communication de la mairie aura en charge de relayer cette opération dans les différents supports de la commune (bulletin, site internet, panneau d'affichage) et auprès du CRC.  
Il pourra être proposé, après concertation avec l'artiste, de proposer une opération "portes ouvertes" pour permettre à chacun de découvrir les acteurs de ce projet au travail.

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Oui

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
REALISATION DE L'OEUVRE	9 385.00	67.59
AMENAGEMENT DES ABORDS + MISE EN VALEUR DE L'HUITRE par L'ECLAIRAGE	4 500.00	32.41
<b>Total</b>	<b>13 885.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	5 554.00	40.00
Autofinancement public	8 331.00	60.00
<b>Total</b>	<b>13 885.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 18/09/2018

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL :** 5 554.00 EUR

**Explication / Commentaires :**

- Attention au respect de la commande publique sur la création de l'œuvre (notion de mise en concurrence). Pour un montant supérieur à 1500 euros, fournir plusieurs devis
- La pertinence du projet se mesure à l'aune de son caractère multi-partenarial : l'implication des professionnels et la participation des jeunes de la commune à la création de l'œuvre sont deux dimensions importantes.
- Une attention particulière devra être portée sur la sécurité (caractère accidentogène potentiel de l'œuvre).

Conformément au règlement intérieur de la CML, Yves TILLAUT, adjoint au maire de Belz, ne prend pas part au vote.

Avis d'opportunité favorable (12 favorables, 3 abstentions) - 7 critères sur 8 sont atteints. Le critère 6 « Préservation des ressources et de la qualité de l'environnement » n'est pas atteint.

## *Découvrir les métiers de la mer autrement !*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Fiche Action :**

Europe : Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

### **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Syndicat Mixte du Grand Site Gavres Quiberon

**N° SIRET :** 20003813100021

**Forme juridique :** Syndicat Mixte

**Nombre d'habitants :** 21306

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 8.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1255.60

**Representant de la structure demandeuse :** LE FORMAL ADRIEN, PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

**Representant technique du projet :** LE GARFF Nicolas, Chargé de mission Education et Animation en Enviro,  
nicolas.legarff@gavres-quiberon.fr

**Adresse postale :** Parc de Keraveon 56410 ERDEVEN

**Adresse électronique :**

**Tel :**

### **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

#### **1 - Eléments de contexte**

Le Grand Site de Gâvres à Quiberon, un espace naturel exceptionnel

Le littoral, entre les communes de Gâvres et Quiberon, est un des joyaux écologiques du Morbihan sud. Avec 2 500 hectares de dunes non fractionnés par l'urbanisation, il constitue le plus grand massif dunaire de Bretagne. Qu'elle soit

perchée sur les hautes falaises de la Côte sauvage ou qu'elle se déploie à perte de vue en bordure de plage, la dune constitue le paysage emblématique du Grand Site

La mission de sensibilisation et d'éducation aux patrimoines, au sein du Grand Site, s'organise autour des jeunes publics et tout particulièrement les publics scolaires du territoire. Les interventions des agents du Grand Site, l'accueil et les animations doivent être complétés, dans le futur, par des outils conçus par le Grand Site : cahiers pédagogiques et malles thématiques, documents sonores et iconographiques.

Les projets pédagogiques annuels sont co-construits avec les professeurs des écoles et les enseignants des collèges et lycées. Ces projets sont validés par les conseillers pédagogiques de circonscriptions pour le premier degré ou le dispositif « Classe EDD » du département pour les collèges.

Ce partenariat, avec les scolaires, a été initié en 2008 par un programme Européen de « préservation de la biodiversité littoral ». Depuis 2012, les thématiques de sensibilisation et éducatives se sont étendues aux patrimoines socio-économiques et culturels du Grand Site Gâvres-Quiberon.

Le syndicat mixte a bénéficié, en 2015, du soutien de la Région Bretagne, dans le cadre du programme « Eduquer à la mer », pour la réalisation d'outils de sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et socio-économiques du Grand Site Gâvres-Quiberon à destination du public scolaire.

Aujourd'hui, le syndicat mixte s'appuie sur son plan d'action 2018-2023 et son axe stratégique 10 pour la mise en place de l'action « Ecole du Grand Site ».

Plus généralement, le grand public est une cible importante pour le Grand Site des Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon.

Un programme d'animation nature et de visites culturelles commentées sont proposées au public local et vacanciers. Des animations nature « Observons les oiseaux » sont notamment réalisés sur le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) de la Baie de Quiberon/Plouharnel sur le secteur de la zone conchylicole. Des animations dessinées sont aussi réalisées à la Criée de Quiberon lors de la vente du poisson.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Les objectifs généraux sont les suivants :

- Objectif 1 : Apport de connaissances et valorisation des patrimoines naturels, culturels et socio- économiques du Grand Site.
- Objectif 2 : Sensibilisation aux métiers de la mer des publics scolaires et du grand public
- Objectif 3 : Développer une approche innovante
- Objectif 4 : Favoriser le développement de projets avec les acteurs du territoire

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie DLAL FEAMP des Pays d'Auray et de Vannes en répondant à deux de ses objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources
- Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers

Il s'inscrit également dans une priorité transversale de la stratégie « Mer et littoral » de la Région Bretagne : « Éduquer à la mer et former aux métiers de la mer » ainsi que dans trois des 10 chantiers-phares de la Charte des espaces côtiers bretons : « Renforcer l'ambition maritime des Bretons », « Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable », « Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime »

### **3 - Présentation resumée du projet**

L'objectif est de développer une culture commune sur les activités primaires maritimes et leur environnement en partenariat avec les écoles et professionnels du territoire. A titre expérimental, le syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon propose 3 actions de sensibilisations pour l'année 2019 :

#### **L'OSTREICULTURE EN BAIE DE PLOUHARNEL**

- Action de sensibilisation n° 1 : Réalisation d'un parcours pédagogique « Ostréiculture » : Paysage, métier de la mer et oiseaux.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Construction d'un parcours pédagogique lié à l'ostréiculture en croisant les approches (naturaliste, artistique et historique)
- Découverte du métier d'ostréiculteur d'aujourd'hui et d'hier et du circuit de l'huître « du Parc à l'assiette » par des temps d'animations en classe et une démarche d'investigation sur le terrain au contact des professionnels.
- Initiation à l'observation des oiseaux hivernants, sur une zone conchylicole, par des animations sur le site et en classe.
- Réalisation de production artistique mêlant l'approche paysagère, naturaliste et historique de l'activité ostréicole.

#### **OBJECTIFS**

- Apporter aux scolaires des éléments de connaissances sur les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire et sur ses activités économiques primaires, en conformité avec les programmes scolaires.
- Comprendre les interactions entre ces patrimoines et l'activité d'un territoire
- Développer une approche pédagogique sensible

#### **LES ACTIVITES MARITIMES SUR LA PRESQU'ILE DE QUIBERON**

- Action de sensibilisation n° 2 : Création de fiche métiers de la mer.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Découverte des métiers de la Criée et du circuit du poisson « du Mor Braz à l'assiette » par des temps d'animations en classe et une démarche d'investigation sur le terrain au contact des professionnels.
- Cette action complètera le film pédagogique « Le poisson, du Mor Braz à l'assiette » réalisé en 2016

#### **OBJECTIF**

- Apporter aux scolaires des éléments de connaissances sur les activités économiques primaires, en conformité avec les programmes scolaires.

- Action de sensibilisation n° 3 : Croquons la Criée, les parcs et les chantiers ostréicoles.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION**

- Intégration à la thématique « Paysage, métier de la mer et oiseaux » du programme d'animation grand public, du Grand Site Gâvres Quiberon, de prestations associant le dessin et la découverte des métiers de la mer (ostréiculture et pêche).
- Ces balades dessinées spécifiques se dérouleront dans les Parc de la baie de Plouharnel et la criée de Quiberon.

**OBJECTIF**

- Sensibiliser le grand public aux métiers de la mer

**4 - Localisation**

**Localisation géographique :**

Plouharnel, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon

**Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Intercommunal

**Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

**5 - Résultat attendu**

- nombre d'élèves sensibilisés
- nombre de professionnels partenaires
- diffusion des livrables

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Réalisation d'outils de sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et socio économiques du	01/01/2019	
Réalisation d'outils de sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et socio économiques du	31/12/2019	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Les 3 actions de sensibilisation se déroulent sur les communes de Saint Pierre Quiberon, Quiberon et Plouharnel et sont abordées les activités de pêche du Pays d'Auray ainsi que l'ostréiculture de la baie de Plouharnel.

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie DLAL FEAMP des Pays d'Auray et de Vannes en répondant à deux de ses objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des ressources
- Améliorer la connaissance et développer l'attractivité des métiers

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

La transmission de la connaissance des métiers de l'ostréiculture et de la pêche par des approches pédagogique variées (naturaliste, artistique) ainsi que des temps de rencontres sur les lieux de travail de ces professionnels, pour un public scolaire et le grand public, sont de véritables innovations sur le territoire.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

L'intérêt du projet est collectif dans la mesure où il bénéficie à :

- les élèves de cycle 3 des écoles Eric Tabarly à Saint-Pierre-Quiberon et de l'école de l'Océan à Plouharnel.
- les professionnels des métiers de l'ostréiculture et de la mer.
- le grand public.

#### **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Les acteurs professionnels partenaires du projet sont :

- Créée municipale de Quiberon
- Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud
- Ostréiculteurs de la baie de Plouharnel
- Professionnels de la mer de la Presqu'île de Quiberon liés à la pêche (agents de criée, mareyeur, pêcheur,

restaurateur...)

### **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Les deux axes du projet sont centrés sur la problématique de préservation de l'environnement au sens large :

- la présentation et sensibilisation aux métiers direct et indirect d'une pêche durable en Baie de Quiberon et Mor Braz
- la présentation et sensibilisation de l'activité ostréicole de la Baie de Quiberon/Plouharnel, zone en partie protégée au titre du dispositif NATURA 2000.

### **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

Le projet est peu couteux au regard des résultats attendus. Les livrables produits dans ce cadre seront réutilisés sur le moyen et long terme et pourront être transférés à d'autres territoires.

### **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Ce projet permet de faire connaître et valoriser les métiers de la mer auprès du public scolaire et ainsi susciter des vocations. Cela contribue donc indirectement au maintien du dynamisme des filières sur le territoire (maintien et création d'entreprises).

## **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

- Affichage des fiches "métiers de la pêche" sur la promenade de la station balnéaire de Quiberon.
- Réalisation de fresques sur les murs des chantiers ostréicoles.
- Edition et diffusion de deux recueils des réalisations d'élèves : recueil "métiers de la pêche" et recueil "ostréiculture".
- Diffusion sur le site internet du syndicat mixte du Grand Site Gâvres Quiberon : "Réalisation des élèves et de leurs enseignants".
- Animation Grand Public à la Criée de Quiberon et dans les parcs et chantiers ostréicoles de la Baie de Quiberon intégrée au programme d'animation estival du syndicat mixte.

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :**

**Assujettissement à la TVA :**

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Prestations artistiques	7 500.00	75.00
Achat de matériel	1 000.00	10.00
Frais d'édition des supports de communication	1 500.00	15.00
	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>10 000.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Autofinancement public	2 000.00	20.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	4 000.00	40.00
Europe - FEAMP - DLAL	4 000.00	40.00
<b>Total</b>	<b>10 000.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 18/09/2018

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Explication / Commentaires :**

Les membres de la CML formulent les remarques suivantes :

- L'intitulé du projet ne paraît pas adapté à son ambition dans la mesure où il n'y a pas d'objectif d'orientation professionnelle. En revanche, l'intérêt d'un tel projet réside dans la sensibilisation des enfants à leur environnement immédiat.
- Il serait intéressant, à terme, d'étendre le projet aux élèves des collèges et lycées afin d'en faire un véritable levier d'orientation professionnelle. Un partenariat avec le Lycée maritime professionnel d'Étel apparaît dans ce contexte indispensable.
- Le projet rentre tout à fait dans la feuille de route pour la transition maritime votée en juin dernier pour 5 ans. Promouvoir les métiers de la mer est un enjeu important.

Les échanges entre les membres de la CML et les représentants du Syndicat mixte permettent d'apporter les précisions suivantes :

- Historiquement, le syndicat travaille beaucoup avec les écoles primaires et l'éducation nationale mais pourquoi pas, étendre le partenariat à d'autres acteurs de l'éducation.
- Le projet sera bien conçu avec les professionnels pour valoriser leur métier : le CRC est consulté, des professionnels de l'ostréiculture et de la pêche seront impliqués dans la présentation de leur métier.

Afin de respecter le double quorum, Ronan LE DÉLÉZIR, élu du Pays d'Auray ne prend pas part au vote.

Avis d'opportunité favorable (à l'unanimité) – 8 critères sur 8 sont atteints

# *Intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles du Golfe du Morbihan*

**Pays d'Auray**

**Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

**Fiche Action :**

Europe : Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture

**Fonctionnement / Investissement :**

Fonctionnement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

**N° SIRET :** 200 049 708 00

**Forme juridique :** Syndicat Mixte

**Nombre d'habitants :** 180000

**L'entité appartient à un groupe :** Non

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 19.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 1500.00

**Representant de la structure demandeuse :** LAPPARTIENT DAVID, Président

**Representant technique du projet :** PASCO Ronan, Responsable du pôle mer et littoral,  
ronan.pasco@golfe-morbihan.bzh

**Adresse postale :** 8 boulevard des îles - CS 50213 56006 Vannes

**Adresse électronique :** ronan.pasco@golfe-morbohan.bzh

**Tel :** 02 97 62 03 03

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

On trouve sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan de très nombreuses activités maritimes,

qu'elles soient professionnelles ou de loisirs. La conchyliculture, et plus précisément l'ostréiculture, est l'activité professionnelle la plus importante en terme de nombre d'exploitations avec environ 200 entreprises : 50 en rivièr de Crach, 100 à l'intérieur du Golfe et 50 en rivièr de Pénerf.

Depuis une vingtaine d'années, le Parc a développé un partenariat étroit avec la profession ostréicole et tout spécialement le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud avec lequel il a, par exemple, mené des enquêtes auprès des professionnels afin de réaliser un diagnostic socio-économique de la conchyliculture sur le territoire du Parc.

Aujourd'hui, l'une de ses principales problématiques est le maintien de son potentiel de production à terre et en mer. Il y a peu de nouveaux bâtiments à voir le jour. Par contre, les chantiers existants peuvent être amenés à être restaurés, modernisés ou agrandis. Si les travaux cités précédemment doivent respecter les règles d'urbanisme, l'environnement du chantier et l'intégration paysagère et architecturale sont plus rarement pris en compte. Cette réflexion s'intègre dans le cadre de la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan et la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer porté par l'Etat.

L'intégration architecturale et paysagère des établissements conchylicoles est l'une des actions du programme d'actions 2018-2020 du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, de même que la réduction de l'impact écologique et paysager des activités conchylicoles est une action structurante de la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud a également fait part d'un besoin des ostréiculteurs en matière d'accompagnement sur cette question, dans un objectif de qualité et d'efficacité pour les professionnels porteurs de projets de modification de leur exploitation.

Une première réunion technique a eu lieu en juin 2018 à laquelle ont participé le Parc naturel régional, le CRC Bretagne-Sud, l'UDAP du Morbihan et divers services de la DDTM 56. Il s'agissait de s'assurer que tous ces partenaires partageaient bien les mêmes objectifs, lesquels répondaient aux besoins des conchyliculteurs. Il a été évoqué le document réalisé par le CAUE du Morbihan en 1995 sur l'intégration paysagère des chantiers ostréicoles. Si le contexte réglementaire et de gouvernance a changé (PNR, SMVM), ce document pourra servir de base de travail.

A l'issue de cette réunion, l'ensemble des partenaires ont proposé que le Parc naturel régional porte cette action sur son périmètre, avec un focus sur le Golfe du Morbihan, avec un souci de transférabilité à l'ensemble du département du Morbihan. Si le Parc naturel régional est bien le porteur de projet, l'action sera menée de manière collégiale. Il est donc proposé de créer un Comité technique composé des structures suivantes : PNR, CRC Bretagne-sud, DDTM 56, UDAP 56, CAUE, GMVA, AQTA, SAFER, DDDPP

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Les enjeux, multiples, sont :

- ceux de la préservation du foncier conchylicole
- paysagers et environnementaux
- d'adaptation du bâti et des surfaces extérieures aux évolutions techniques et contraintes économiques et réglementaires de la profession

Les professionnels conchylicoles ont besoin de connaître le cadre dans lequel ils peuvent évoluer en matière d'aménagement de leurs bâtis et quelle démarche suivre pour la validation de leur projet dans le respect des procédures.

Les attentes des professionnels sont formulées en matière de "mode d'emploi". Aussi, en accord avec les partenaires du projet, le Parc naturel régional propose de concevoir un guide méthodologique qui s'intéressera à l'intégration architecturale des bâtiments (formes, matériaux, couleurs, cohérence...) ET à l'intégration de l'ensemble de l'établissement dans les contextes paysagers divers des sites d'implantation. Le contexte juridique sera également pris

en compte.

Ce guide méthodologique sera validé par l'ensemble des partenaires afin qu'il soit partagé par tous. Il sera alors mis à disposition des professionnels pour les accompagner dans leurs projets.

### **3 - Présentation resumée du projet**

La profession conchylicole doit s'adapter à une évolution des contraintes techniques, économiques et réglementaires. Le maintien du foncier conchylicole devient un enjeu de plus en plus prégnant, dans un contexte où les paysages et l'environnement doivent également être préservés.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, et tout spécialement la DDTM 56 et le CRC Bretagne-Sud, le Parc naturel régional propose de concevoir un guide méthodologique pour accompagner les professionnels dans leurs projets d'aménagement pour une bonne intégration architecturale et paysagère de leurs établissements. Il s'agira d'un mode d'emploi de la conduite du projet et n'apportera pas de solution clé en main, chaque situation étant différente. Ce guide pourrait ainsi prendre la forme suivante : (1) avant-propos avec contexte et enjeux, (2) mode d'emploi avec réglementations et préconisations et (3) aide à la constitution du dossier avec marche à suivre et pièces constitutives pour le professionnel.

Ce guide sera mis à la disposition de tous les professionnels.

### **4 - Localisation**

#### **Localisation géographique :**

Crach, Locmariaquer, Saint-Philibert

C.C. Auray Quiberon Terre Atlantique

#### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Interpays

#### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

### **5 - Résultat attendu**

- Création du guide méthodologique
- distribution à l'ensemble des professionnels du territoire
  
- nombre de permis déposés pour lesquels les préconisations du guide ont été suivies

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
début du projet	01/01/2019	
fin du projet	31/12/2020	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Le périmètre du projet est le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, sur les pays d'Auray et de Vannes. Le Parc couvre l'ensemble du littoral allant de Saint-Philibert à Ambon.

Le Parc naturel régional sera très vigilant à la transférabilité des résultats du projet à l'ensemble du littoral morbihannais, donc l'ensemble du Pays d'Auray et du Pays de Vannes.

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

L'intégration paysagère des activités aquacoles est une problématique spécifiquement ciblée dans la fiche-action 1 du programme "Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture".

Par ailleurs, notre projet répond à plusieurs objectifs de la stratégie :

- Maintenir la vocation et la fonctionnalité des espaces d'exploitation
- Favoriser le dialogue entre professionnels, collectivités et usagers de la bande côtière
- Accompagner les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des risques liés à la dégradation de la qualité des milieux de production
- Favoriser la transmission des entreprises et faciliter l'installation des nouveaux professionnels
- Augmenter la visibilité et la notoriété des activités et des produits du territoire

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Ce projet est innovant dans la mesure où il n'existe pas aujourd'hui de document pour accompagner les professionnels de la conchyliculture pour une intégration architecturale et paysagère de leurs bâtiments, prenant en compte leurs contraintes techniques, économiques et réglementaires.

Ce guide sera conçu pour les professionnels mais aussi AVEC les professionnels, afin de répondre à leurs attentes

Le guide méthodologique qui sera conçu répondra à l'ensemble des typologies d'établissements conchylicoles présents sur le territoire du Parc naturel régional. Ce territoire représentant environ la moitié de l'ensemble des exploitations conchylicoles de Bretagne-Sud, les résultats de ce projet seront aisément transférables à l'ensemble du périmètre d'actions du CRC Bretagne Sud

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

La nécessité d'un accompagnement des conchyliculteurs pour une bonne intégration architecturale et paysagère de leurs établissements est autant un enjeu ressenti par les organismes institutionnels (Parc naturel régional, DDTM 56, architectes des Bâtiments de France...) qu'une attente de la part des professionnels.

Les professionnels seront les bénéficiaires finaux de ce projet mais il y a un intérêt collectif à ce projet :

- préservation de la qualité des paysages
- anticipation d'éventuels conflits d'usages avec des tiers
- exemplarité sur ce territoire avant transférabilité
- prise en compte des énergies renouvelables

## **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Si le Parc naturel régional sera le porteur de projet, sa mise en oeuvre sera partenariale.

Le CRC Bretagne Sud sera présent tout au long du Projet mais les professionnels eux-mêmes seront associés à divers phases au groupe projet :

- visites de quelques chantiers pour une prise en compte de leurs contraintes techniques et réglementaires de terrain et la vision d'un diagnostic partagé.
- s'assurer de la faisabilité technique des préconisations pour l'intégration architecturale et paysagère des chantiers
- évaluation du guide après utilisation par les conchyliculteurs

## **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

Les paysages sont l'un des principaux attraits du Golfe du Morbihan. Des actions liées au paysage sont présentes aussi bien dans le programme d'actions du Parc naturel régional que du Schéma de Mise en valeur de la Mer. La présence des chantiers ostréicoles participent à la diversité des paysages du Golfe. Dans un contexte d'évolution de la profession conchylicole (chantiers plus grands, diversification, normes sanitaires), il est important que la singularité des paysages du Golfe soit préservée. Les notions de performance énergétique et de sobriété seront également abordées. La création de ce guide méthodologique accompagnera les professionnels vers cet objectif tout en prenant en compte leurs contraintes économiques, techniques et réglementaires qui sont essentielles pour eux.

## **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

Ce projet n'a pas de portée économique proprement dit.

## **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Ce projet va permettre de participer au maintien du potentiel de production à terre des conchyliculteurs en évitant une fragilisation de leurs chantiers par des bâtiments peu intégrés à leur environnement. Cela va ainsi participer, indirectement, au maintien des entreprises ou faciliter de futures installations.

## **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Le guide méthodologique sera remis à chaque commune, à tous les professionnels ayant des projets d'aménagement de leurs chantiers et aux structures institutionnelles de conseil en architecture.

Une communication sera faite auprès de la presse locale et une présentation du guide pourrait être faite lors du Salon de la conchyliculture à Vannes.

Dans un second temps, le parc pourra valoriser des projets exemplaires ayant utilisé le guide méthodologique.

## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Non

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR TTC)	%
Edition du guide méthodologique	5 000.00	8.09
Frais de déplacement	3 000.00	4.85
animation et coordination	12 000.00	19.42
prestation à un bureau d'étude architecte et paysagiste	40 000.00	64.72
Frais de gestion (forfait 15%)	1 800.00	2.91
<b>Total</b>	<b>61 800.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR TTC)	%
Europe - FEAMP - DLAL	24 720.00	40.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	24 720.00	40.00
Autofinancement public	12 360.00	20.00
<b>Total</b>	<b>61 800.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 18/09/2018

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Explication / Commentaires :**

La présentation du PNR permet d'apporter les précisions suivantes :

- L'adaptation des bâtiments existants au changement climatique fera partie des problématiques prises en compte dans ce guide
- Le CAUE sera bien consulté. L'objectif est de réaliser un document collégial.

Deux points de vigilance sont soulignés par les membres de la CML :

- L'urbanisme reste la prérogative des communes, il est très important qu'elles soient partie prenantes du projet, ainsi que les communautés de communes concernées (GMVA et AQTA).
- Les conditions de transférabilité du document doivent être envisagées dès le démarrage du projet : visites de terrain avec services de l'Etat et professionnels, appel à projets d'opération d'aménagement exemplaires, accompagnement qualitatif des professionnels pour la bonne appropriation du guide...

Ronan LE DÉLÉZIR et Alain LAVACHERIE, membres du bureau du PNR du Golfe du Morbihan ne prennent pas part au vote.

Avis d'opportunité favorable (à l'unanimité) – 8 critères sur 8 sont atteints